DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ELABORATION DU

P.L.U.

D'OISSERY

APPROBATION

5.2 **Plan du village - 1/2000e**

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 19/ 09/ 2017

LE MAIRE

Cabinet Yves Duris-Mauger & Christophe Luquet

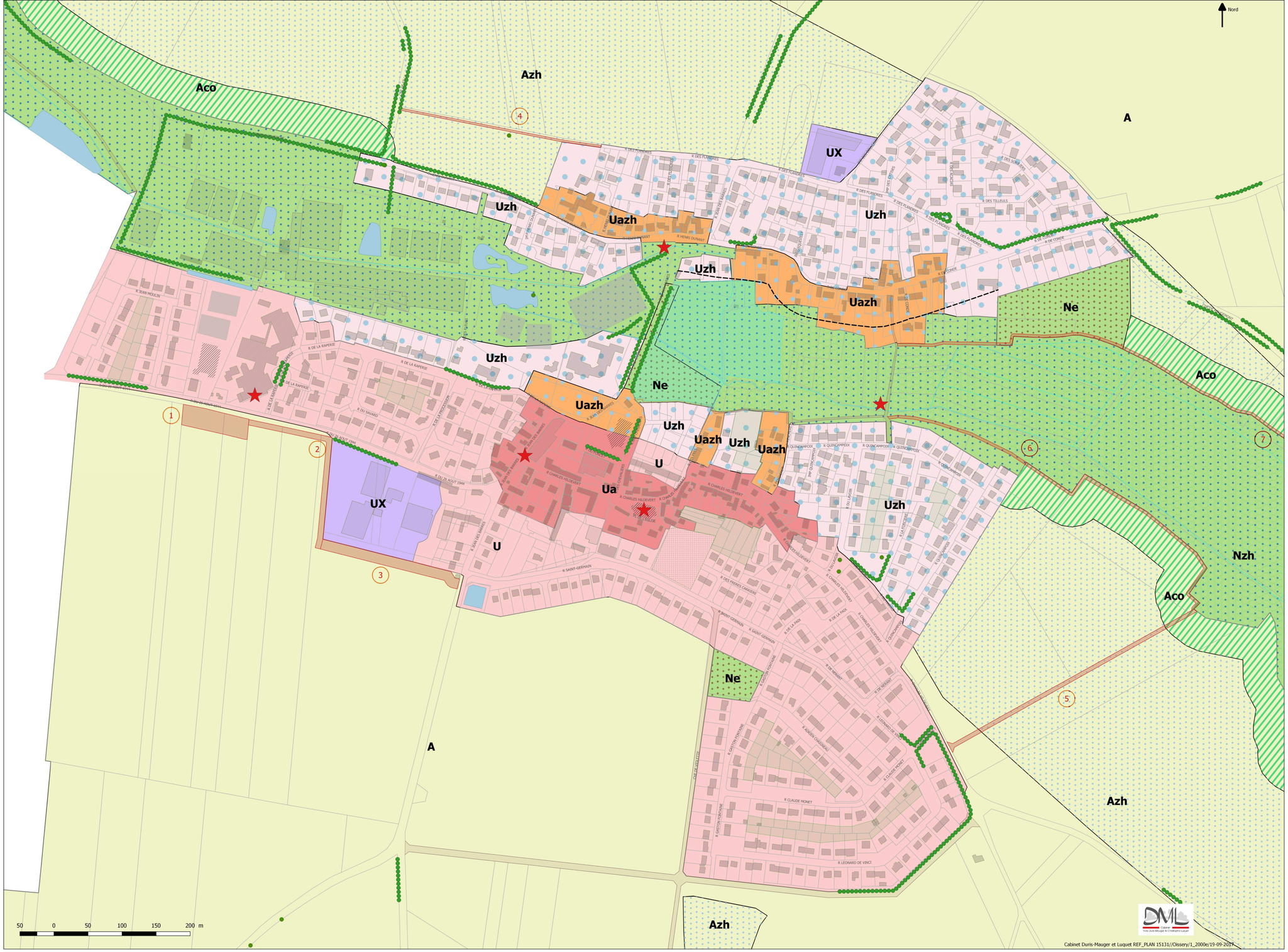

Légende

Zonage du PLU

- Agricole
- Agricole continuité écologique
- Agricole humide
- Naturelle
- Naturelle contenant des équipements
- Naturelle humide
- Urbaine
- Urbaine dense
- Urbaine humide
- Urbaine humide centre
- Urbaine à destination d'activité

Prescriptions réglementaires

- Arbre ou massif isolé à préserver (L151-23 CU)
- Elément remarquable (L151-19 CU)
- Espaces boisés classée (EBC)
- Emplacements réservés
- Chemins à conserver ou créer
- Jardins en coeur d'îlot à conserver (L151-23 CU)
- Prairies humides à préserver (L151-23 CU)
- Haie ou alignement d'arbres à préserver ou reconstituer (L151-23 CU)
- Inconstructibilité au-delà de 50m de la rue de Condé (zone inondable)

Informations

- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible

Bâti

- Terrain de sport
- Bâti indifférencié
- Bâti industriel
- Bâti remarquable (IGN)
- Cimetière

Hydrographie

- Surface en eau
- Cours d'eau